



Sainte-Clotilde, le 14 SEP. 2022

U G maur
D

Urb / Aménagement

Monsieur le Maire
 de la Mairie de la Petite-île
 192, RUE DE LA BOURDONNAIS
 97429 PETITE-ILE

COMMUNE DE PETITE-ILE
 Administration Générale

15 SEP. 2022 D2022/110309
 Courrier Arrivé

Votre identifiant Région : 1517.1
 (A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Maëlle NICAULT
 DGADDE / DADT / PST

Tél : 0262 48 28 98 - Mèl : sar@cr-reunion.fr
 NAA : 2C 163 910 75541
 V/REF : A2022/12224

N/REF : D2022/11309

OBJET : Analyse de la modification simplifiée n° 1 et de la mise en compatibilité du PLU au regard du SAR

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 12 août 2022, vous m'avez fait parvenir pour avis, en tant que personne publique associée (PPA), votre projet de modification n°1, ainsi que la déclaration de projet valant mise en compatibilité de votre PLU, afin que notre collectivité puisse formuler son avis sur leur compatibilité avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Votre projet de modification consiste principalement à corriger deux erreurs matérielles au sein du zonage, à réduire le périmètre de réciprocité agricole, à préciser les règles relatives à l'architecture et aux stationnements, et à actualiser le rapport de présentation.

Votre déclaration de projet vise quant à elle le changement de destination de l'emplacement réservé n°8 de votre PLU, permettant alors la réalisation d'un projet urbain multifonctionnel en lieu et place d'un projet de lycée hôtelier.

Concernant tout d'abord votre déclaration de projet, au regard des éléments présents dans le dossier, je vous informe que la Région Réunion prend acte de ces modifications.

Concernant votre projet de modification n°1, les évolutions proposées de zonage de deux secteurs, correspondant à la correction d'erreurs matérielles, sont analysées comme compatibles au SAR, du fait de leur impact minimal sur l'ensemble du projet de territoire.

Par ailleurs, nous prenons acte des modifications relatives à la réduction du périmètre de réciprocité agricole, aux règles relatives à l'architecture et aux stationnements, à l'actualisation du rapport de présentation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,

AP
 Pour le Président
 et par délégation
 Signé électroniquement par :
 GANGNANT John GANGNANT
 Date de signature : 14/09/2022
 Qualité : SG - DGA par délégation
 de DGS

